

Monsieur le Vice-Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous la réponse de Madame la Députée Laurianne Rossi à votre courriel relatif à la proposition de loi n°1191.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes plus sincères salutations.

Alexandre FERNANDEZ

Collaborateur de Laurianne ROSSI

Questeure - Députée des Hauts-de-Seine (11ème circonscription)

Assemblée Nationale - 126 rue de l'université - 75355 Paris 07 SP

Port:0642565064

Tél:0140636801

Suivez son action sur: www.lauriannerossi.fr !

De la part de Madame la Députée:

Monsieur le Vice-Président,

Je fais suite à votre courriel du 19 août relatif à la proposition de loi visant à développer l'accueil familial des personnes âgées ou handicapées.

Cette proposition de loi déposée par 30 Députés du groupe parlementaire *Les Républicains*, vise à rendre obligatoire le salariat des accueillants familiaux par une personne morale ; à revaloriser l'indemnité journalière représentative des frais d'entretien ; à interdire aux départements la délivrance d'agrément pour l'accueil d'un nombre de personnes inférieur à celui demandé par le candidat à l'agrément ; et à étendre aux accueillants familiaux le droit au répit instauré pour les proches aidants bénéficiaires de l'APA.

Comme vous soulevez très justement cette proposition de loi semble aller à l'encontre des réalités du secteur de l'accueil familial puisque celle-ci aurait pour conséquence la disparition de la quasi-totalité des accueillants familiaux et l'augmentation conséquente du nombre de refus d'agrément.

Pour l'heure, cette proposition de loi n'a pas été retenue par le groupe parlementaire *Les Républicains* dans le cadre de sa prochaine semaine d'initiative parlementaire. Cependant, soyez certain que je serai en défaveur de cette proposition de loi lorsqu'elle sera mise à l'ordre du jour parlementaire.

Demeurant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sincères salutations.